

# Licence accès santé (L.AS)



**Diplôme**  
Licence (LMD)



**Accessible en**  
Formation  
initiale, VAE



**Établissements**  
Université  
Toulouse III -  
Paul Sabatier

## Présentation

La réforme de l'accès aux études de santé donne la possibilité à l'étudiant de suivre en complément de la licence, un enseignement accès sur la santé. Il s'agit de la licence Accès Santé (L.AS).

La L.AS est composée :

- \* d'une licence qui correspond aux points forts, aspiration etc. de l'étudiant
- \* d'une option en santé

L'année de licence comprend 60 ECTS de base. Selon les licences, les 10 ECTS de la mineure santé pourront être incluses ou additionnelles aux 60 ECTS de la licence.

### L.AS proposées 2023-2024

À UT3 Paul Sabatier

- ☑ **Chimie** - option Santé
- ☑ **Électronique, énergie électrique, automatique** - option Santé
- ☑ **Génie civil** - option Santé
- ☑ **Informatique** - option Santé
- ☑ **Mathématiques** - option Santé
- ☑ **Mécanique** - option Santé
- ☑ **Physique-chimie** - option Santé
- ☑ **Sciences de la vie** - option Santé
- ☑ **STAPS - Activité physique adaptée et santé** - option Santé
- ☑ **STAPS - Éducation et motricité** - option Santé
- ☑ **STAPS - Entraînement sportif** - option Santé
- ☑ **STAPS - Management du sport** - option Santé

En convention avec UTCapitole

☑ **Administration économique et sociale** - parcours général - option Santé

☑ **Droit** - parcours Droit - option Santé (Toulouse et antenne de Montauban)

☑ **Économie** - parcours Économie et Gestion - option Santé

En convention avec INU Champollion (Albi - 81)

☑ **Droit** - option Santé

☑ **Électronique, énergie électrique, automatique** - option Santé

☑ **Informatique** - option Santé

☑ **Lettres** - option Santé

☑ **Mathématiques** - option Santé

☑ **Physique, chimie** - option Santé

☑ **Psychologie** - option Santé

☑ **Sciences de la vie** - option Santé

☑ **Administration économique et sociale - Droit et Gestion** - option Santé

## Et après...

### Poursuite d'études

MMOP

Pour accéder en 2ème année du 1er cycle des formations MMOP, l'étudiant doit obligatoirement déposer sa candidature à une ou plusieurs formations parmi les formations de

médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique et obtenir les ECTS du L.AS\* y compris de l'option santé en session 1 et figurer sur les listes de classement établies par le jury à l'issue des épreuves soit du 1er groupe, soit du 2nd groupe, et ce dans la limite des capacités de formation.

À noter : l'accès en masso-kinésithérapie est possible seulement à partir d'une PASS ou d'une première année de licence STAPS classique ou d'une licence Sciences de la vie.

*Extrait des MCCA votées en CFVU d'UT3 le 21 septembre 2021.*

\* Les Licences Accès Santé (L.AS) sont composées d'unités d'enseignement correspondant à la mention choisie par l'étudiant et de l'option santé. Elles sont validées selon les modalités votées par chaque établissement. Réorientation et poursuite d'études

[🔗 L.AS validée ? L.AS non validée ?> Informations selon votre situation](#)

Quels que soient votre situation et votre projet, n'attendez pas vos résultats de 1re année. Faites des vœux de précaution sur

[🔗 Parcoursup.](#)

Si vous ne souhaitez pas tenter de 2de chance MMOP-K, vous pouvez vous inscrire en L1 ou L2 dans la formation de votre choix en fonction de votre projet (selon les modalités de candidature classiques).

[🔗 Vous souhaitez plus d'informations sur la réorientation et être accompagné dans votre projet ?](#)